ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants

DPE
Gestion des détachements
Affaire suivie par :
Laurence EGASSE
Cheffe du bureau
Tél : 03 80 44 86 70
Mél : dpe3@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 12 novembre 2026

La rectrice,

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs du 1er degré
Mesdames les directrices de CIO
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Monsieur le président de l'université de Bourgogne Europe
Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs du 2nd degré
Mesdames et messieurs les chefs de service

Objet : détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée 2027.

Référence : note de service DGRH B2-2 du 29 octobre 2026 publiée au BOEN n° 43 du 12 novembre 2026.

1. Principes

La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques relatives à la mobilité des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale. Elle a pour objet de rappeler les règles et procédures applicables à l'accueil en détachement dans les corps des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale pour la rentrée 2027 ainsi que le calendrier des opérations.

2. Les conditions de recrutement

Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou hospitalière ou des établissements publics qui en dépendent peuvent effectuer une demande de détachement. Les personnels en position de disponibilité ou de détachement devront être réintégrés dans leurs fonctions ou dans leur corps d'origine avant d'être détachés dans un des corps concernés.

Deux conditions cumulatives sont requises pour pouvoir être candidat au détachement statutaire : les corps d'origine et d'accueil doivent être de *catégorie A* et de *niveau comparable* :

- la *catégorie hiérarchique d'appartenance du corps (A)* est définie dans le statut particulier des corps d'origine et d'accueil ;
- *le niveau de comparabilité* s'apprécie au regard des conditions de recrutement dans le corps, c'est à dire des titres et diplômes ou de la nature des missions définies par les statuts particuliers.

3. Transmission des candidatures

IMPORTANT | Les candidatures sont entièrement dématérialisées.

Les candidatures devront être saisies dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante :

https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

ces candidatures devront impérativement avoir été saisies **entre le 23 novembre et le 21 décembre 2026**.

Les candidatures recevables seront soumises, pour avis, à l'inspecteur du corps d'accueil en détachement qui se prononcera au vu du dossier et, le cas échéant, après s'être entretenu avec le candidat.

Les candidats seront tenus informés, fin février, de l'avis émis par la rectrice sur leur candidature, puis, à compter du 5 mai 2027, de la décision du ministre chargé de l'éducation nationale.

Calendrier 2026-27 relatif aux opérations de demande de détachement dans le second degré

23 novembre au 21 décembre 2026	Candidatures sur Pegase https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
19 février 2027	Transmission des dossiers au ministère par le rectorat et information des candidats sur l'avis émis par la rectrice
à partir du 5 mai 2027	Communication des décisions du ministère et information des candidats (par le rectorat)
Entre le 10 juin et le 23 juillet 2027	Le rectorat fera une proposition d'affectation aux candidats ayant obtenu un avis favorable du ministère pour leur détachement.
1er septembre 2027	Début du détachement

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,

Bruno DUPONT

DPE
Tél : 03 80 44 86 70
Mél : dpe3@ac-dijon.fr
Rectorat
2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex